

**27e sommet de l'Union
Africain
UN SOMMET RICHE EN
ÉVÈNEMENTS** P.4

Chambre nationale des huissiers de Justice du Togo
**Me EKLOU RÉMY SUCCÈDE
À Me ANDRÉ SAMA-
BOTCHO À LA PRÉSIDENTE
DE LA CHAMBRE** P.2



Me EKLOU Rémy

N° 493 du 20 Juillet 2016 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Pour tout renseignement,
information ou conseil
contacter le centre d'appel
au N° VERT

8201

* Disponible tous les jours et heures ouvrables

 **OTR**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

**Réformes politiques
et institutionnelles**



« LE CONSENSUS », UN PASSAGE OBLIGÉ P.3

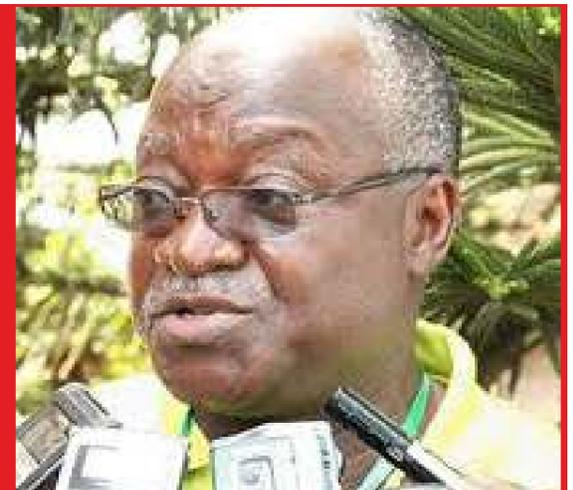
**M. Wona Germain, promoteur de la radio
Pyramide Fm**



Wona Germain

**« JE VEUX VENDRE
L'IMAGE DE MON PAYS À
L'EXTÉRIEUR ... JE VEUX
APPORTER UN PLUS
POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU
TOGO »** P.1

**POUR UN
APAISEMENT
POLITIQUE, ADDI
VEUT LES
RÉFORMES EN
DEUX TEMPS** P.3



Tchabouré Aimé Gogué

Chambre nationale des huissiers de Justice du Togo Me EKLOU RÉMY SUCCÈDE À ME ANDRÉ SAMABOTCHO À LA PRÉSIDENTENCE DE LA CHAMBRE

L'assemblée générale électorale de la Chambre Nationale des Huissiers de justice du Togo (CNHJ-Togo) s'est tenue le samedi 16 juillet dernier, à Lomé dans la grande salle du palais de la justice. A l'ordre du jour, le bilan général de la CNHJ-Togo, après 2 exercices de mandats dirigés par Me Sama-Botcho T. André, le président sortant. Il s'est agi également de l'élection d'un nouveau bureau, le premier étant arrivé à terme.

Dans son mot de bienvenue, le président sortant a témoigné à ses collègues sa reconnaissance, pour leur marque de « sympathie et de confiance », à laquelle il dit rester sensible. Pour lui, son bilan n'est rien sans le soutien et la solidarité de tous les membres.

« S'il m'était demandé de définir cet élan de solidarité, de soutien et de complicité, j'oserais répondre que c'est un engagement commun, fraternel pour l'amour de notre corporation, la profession d'huissier de justice », a-t-il laissé entendre.

Après un bref historique de l'avènement de la profession d'huissier de justice, depuis l'époque coloniale jusqu'en

décembre 2011, où la loi régissant la profession ait été prononcée aux termes de l'article 1er alinéa 2 de la loi N°2011-043 du 30 décembre 2011, il a retracé l'organisation et les attributions de la chambre, ces dernières étant au nombre de 8.

Revenant sur ses deux mandats passés à la tête de la chambre, Me André Sama-Botcho s'est appesanti sur les sessions de formations de remise à niveau dans le cadre du programme de modernisation de la justice initié par le gouvernement, la dotation de la chambre de nouveaux statuts, la dotation d'un siège pour la



Me EKLOU Rémy, nouveau président du CNHJ-Togo

mandements de citation, de convocations et autres au nom de l'équité, et l'œuvre accomplie afin que l'huissier de justice togolais

Officers Judiciaires (UIHJ). Avec humilité, il a reconnu, l'existence de certains manquements durant sa mandature, tout en

corporation, car pour lui, ce qui uni les huissiers de justice du Togo est plus fort que ce qui les divise. Il a en outre appelé ses confrères au respect des règles de déontologie et de l'éthique en se référant à ce qui est contenu dans l'article 32 de la loi portant statut des huissiers de justice.

Le secrétaire général du ministère de la justice, représentant son ministre, a au nom de ce dernier, réitéré le soutien du gouvernement aux actions des huissiers de justice du Togo qui contribuent énormément à la construction d'un Etat de droit.

A la fin des travaux, c'est Me Eklou Rémy qui a été porté à la tête de la chambre pour un mandat de 3 ans. Ce dernier a promis poursuivre l'œuvre de son prédécesseur qui reste la redynamisation de la chambre et son rayonnement au plan national et international.

Le nouveau bureau compte 11 membres et est élu pour un mandat de 3 ans.

Me André Sam-Botcho est à la tête de la chambre depuis 2010. Il est aujourd'hui vice-président du HJHJ.

La rédaction



Photo de famille

corporation, redorer le blason de l'huissier, reformer l'attribution des

soit plus compétitif au sein de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et

demandant à ses collègues de s'inscrire dans la logique de l'intérêt général de la

Technique d'accueil professionnel L'OTR FORME SES AGENTS

Un séminaire de formation en technique d'accueil professionnel s'est ouvert lundi 18 juin 2016 à Lomé, à l'initiative de l'Office Togolais des Recettes (OTR) à l'endroit d'une quarantaine de ses agents (Secrétaires, caissiers, agents vérificateurs etc ...). Soutenu par le fond national d'apprentissage, la rencontre, prévue pour durer une semaine, vise à renforcer les capacités desdits agents en matière d'accueil en vue de rentabiliser les services qu'offre l'office.

C'est le Commissaire principale de l'OTR, Henri Gapéri qui a ouvert les travaux.

Dans son intervention, il a invité les participants à plus d'assiduité et d'attention sur ce qui leur sera appris au cours de la formation.



Jonas Kwami Edjidomélé, Directeur des ressources humaines de l'OTR

Pour lui, l'OTR vise un objectif. Celui de permettre à l'Etat de mobiliser les fonds nécessaires au financement des projets sociaux pour le développement du pays. Et

pour atteindre cet objectif, des comportements non moins importants sont indispensables. Il s'agit spécifiquement de l'accueil du client. « Apprendre à accueillir,

c'est un aussi apprendre à bien faire son travail », a laissé entendre le commissaire principal, qui dit compter sur les participants pour relever ce défi.

Pour le directeur des ressources humaines de l'OTR, Jonas Kwami Edjidomélé, c'est une nécessité que de savoir accueillir. Car en matière de management, l'accueil occupe une place importante pour la prospérité d'une l'entreprise. Il a insisté sur la tâche qui attend ce groupe d'agents qui sont appelés à former d'autres agents de l'office sur toute l'étendue du territoire national.

Cette formation selon les responsables de l'OTR est la première d'une série de formation qui doit s'étendre jusqu'en août.

La rédaction

Réformes politiques et institutionnelles « LE CONSENSUS », UN PASSAGE OBLIGÉ

« Afin que les réformes prennent vie et conformément à nos souhaits et vœux, donnons beaucoup de place au dialogue constructif, et ouvrons nous au consensus... » Awa Nana Daboya

L'atelier sur les réformes politiques et institutionnelles organisé par Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) s'est refermé le vendredi dernier.

5 jours de travaux qui ont permis, de faire des propositions pragmatiques sur l'avenir du Togo.

A la sortie des travaux, plusieurs responsables politiques se sont dits satisfaits de la façon dont les choses se sont passées.

Que ce soit le professeur Kprékouma Walla du parti ADDI (Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral), Agbéyomé Kodjo de OBUTS, Me Dodji Apévon du CAR, Agabriel Agnron du NID ou de Bassabi Kagbara du PDP, tous se disent satisfaits de l'ambiance qui a prévalu durant les activités.

D'une façon générale, il est clair que tous les avis se sont convergés autour de la nécessité pour le pays d'aller aux réformes donnant ainsi raison, à celui-là même qui a eu la volonté d'initier à l'origine de telles entretiens pour le seul bien de la nation.

Pour madame Awa Nana, présidente du HCRRUN, le constat est fait qu'à l'issue d'échanges d'expériences, mais surtout, à l'issue des débats, que les travaux ont été fructueux.

« Ici et maintenant, nul ne met en doute la nécessité de consolider le processus démocratique togolais, en vue d'améliorer le cadre de vie, et les voix à explorer sont diverses et transversales », a laissé entendre la présidente du HCRRUN.

Les sujets explorés, discutés et débattus au cours de la rencontre

sont entre autres, du respect des délais constitutionnels, du réajustement du régime politique togolais, du reformatage du dispositif parlementaire, de l'institution des tribunaux électoraux, de la consolidation de la place républicaine de l'armée, de la gestion des identités ethniques... de la modernisation et de la gestion du foncier, de la régulation adaptée au cadre réglementaire et anthropologique, exercices des privilèges protocolaires et administration de la chefferie etc... et pour Awa Nana, afin que les réformes prennent vie et conformément aux souhaits et vœux, de tous, il faut donner beaucoup de place au dialogue constructif. « Ouvrons-nous au consensus, du compromis, qui n'est pas de la compromission », a-t-elle lancé à l'endroit des acteurs politiques togolais, car, pour elle, « devant un défi national, il faut une réponse nationale »

Pour Puis Gbétomey, ministre de la justice, Garde des Sceaux, chargé des relations avec des institutions de la république, représentant le gouvernement, le gouvernement étudiera avec le plus grand soin, les conclusions de tous ces points de convergences issus de l'atelier. Il a par ailleurs promis que le gouvernement continuera à jouer sa partition dans la conduite des vastes chantiers des réformes institutionnelles et constitutionnelles, de s'inscrire dans la volonté commune des togolaises et des togolais, d'œuvrer, en vue de l'approfondissement et de la consolidation de la démocratie, du renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Il a, au nom du gouvernement exhorté tous les acteurs à s'approprier de ces conclusions.



Awa NANA Daboya, Présidente du HCRRUN

Tous les regards sont désormais tournés vers le gouvernement sur la suite qui sera donnée aux propositions de l'atelier du HCRRUN. Et il est fort probable, qu'après l'étude des propositions par l'exécutif, qu'un dialogue autour de certaines questions sensibles comme le moment de l'entrée effective de la nouvelle loi soit abordé entre les acteurs politiques. D'où des blocages en perspective. D'où l'importance de crier de cœur de la présidente du HCRRUN sur la nécessité et l'obligation de chacun à s'ouvrir au consensus.

La position du parti ADDI

Pour un apaisement politique, ADDI veut les réformes en deux temps. C'est du moins ce qu'a fait ressortir son secrétaire général Kprékouma Walla, dans ces déclarations.

« Nous pouvons dire que les débats ont été francs et conviviaux », laisse-t-il entendre.

« Maintenant ce qui reste à voir, est ce que toutes les propositions qui ont été faites dans le cadre de cet atelier vont faire l'objet de mise en œuvre, sur le contenu même des réformes et comment est-ce que nous pouvons mettre en œuvre ces réformes ? », se demande-t-il.

Le secrétaire général d'ADDI trouve

qu'il serait bien de procéder à la mise en œuvre de ces réformes en deux temps.

Le premier temps, sur le court terme qui concernera les réformes politiques et constitutionnelles, afin, dit-il, « de créer un certain apaisement dans le climat politique ». Ces réformes constitutionnelles doivent consister, selon Kprékouma, en la limitation du mandat à 2, aux élections à 2 tours, à la réforme de la CENI et à la résolution de la question du fichier électoral.

« Etant donné que les réformes doivent s'inscrire dans un cadre beaucoup plus global, il faudra dans le long terme réfléchir aux autres réformes qui vont concerner des institutions comme, la justice, l'armée, les autres forces de défense et de sécurité, la fonction publique, l'éducation et la formation citoyenne des togolais », estime le professeur Kprékouma quant à se concerne les autres réformes qu'il classe dans le second temps.

En tout état de cause, au sortir de ce atelier, et au vue des propositions consensuelles qui ont été faites, il va sans dire, que le consensus, sera un passage obligé afin de trouver le moyen pour passer aux actes

POUR UN APAISEMENT POLITIQUE, ADDI VEUT LES RÉFORMES EN DEUX TEMPS

L'atelier du Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) s'est achevé le vendredi dernier, avec une note de satisfaction tant du côté des organisateurs que de celui des participants.

Du côté du parti politique ADDI, même si l'on note un léger optimisme quant à l'issue qui sera réservé aux conclusions de l'atelier, quelques inquiétudes subsistent s'agissant de leur mise en œuvre.

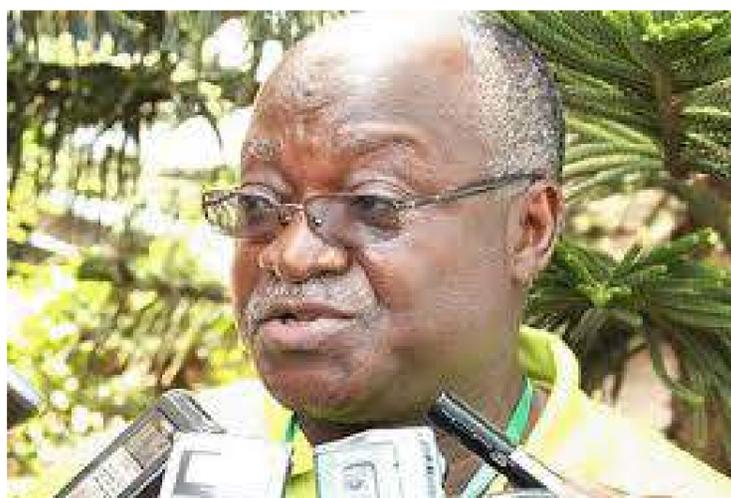
« Nous pouvons dire que les débats ont été francs et conviviaux », laisse entendre

le secrétaire général du parti ADDI Kprékouma Walla.

« Maintenant ce qui reste à voir, est ce que toutes les propositions qui ont été faites dans le cadre de cet atelier vont faire l'objet de mise en œuvre, sur le contenu même des réformes et comment est-ce que nous pouvons mettre en œuvre ces réformes ? », se demande-t-il.

Le secrétaire général d'ADDI trouve qu'il serait bien de procéder à ces réformes en deux temps.

Le premier temps, sur le court terme qui concernera les réformes politiques et



Tchabouré Aimé Gogué, Président National de ADDI

constitutionnelles, afin, dit-il, « de créer un certain apaisement dans le climat

politique ». Ces réformes constitutionnelles doivent consister en la limitation du

mandat à 2, aux élections à 2 tours, à la réforme de la CENI et à la résolution de la question du fichier électoral.

« Etant donné que les réformes doivent s'inscrire dans un cadre beaucoup plus global, il faudra dans le long terme réfléchir aux autres réformes qui vont concerner des institutions comme, la justice, l'armée, les autres forces de défense et de sécurité, la fonction publique, l'éducation et la formation citoyenne des togolais », estime le professeur Kprékouma.

LM

27e sommet de l'Union Africain UN SOMMET RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Le 27e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, s'est tenu, les 17 et 18 juillet 2016 à Kigali au Rwanda. Au centre des débats, la guerre au Soudan du Sud avec la montée des affrontements entre le camp du président Salva Kiir et de celui de son vice-président Eric Mashar, mais aussi la question de l'élection du nouveau président de la commission, pour remplacer la sud-africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma. Il était également question d'un retour possible du Maroc dans l'Union pour reprendre sa place « naturelle », de la mise en circulation du passeport africain, l'annonce du déploiement d'une force au sud soudan etc...

La réunion de Kigali s'est vivement préoccupée de la situation au sud soudan et décision en a été prise en vue de l'envoi d'une force « régionale de protection », calquée sur celle qui a été déployée en RDC. Au sud soudan, il devrait s'agir de deux forces séparées. Celle que préconise le commissaire de l'union africaine, Smaïl Chergui, sera chargée du maintien de la paix, avec un mandat plus musclé. Son objectif sera de protéger les civils, de pacifier Juba et de séparer les parties au conflit. Déjà, plusieurs pays de la région, mais aussi des pays tels que l'Afrique australe et le Rwanda se sont prononcés en faveur d'envoi d'éléments, si le Conseil de sécurité valide le déploiement de cette force lorsqu'il se réunira dans les prochains jours.

Mais le problème réside désormais en la réticence du président Salva Kiir de voir le nombre de troupes étrangères s'augmenter dans son pays. Et Smaïl Chergui reste confiant qu'en à la capacité de la communauté internationale de convaincre le président sud-soudanais.

« J'espère que nous pourrons trouver un terrain d'entente qui pourrait favoriser la promotion de la paix et de la sécurité dans



Photo de famille

ce pays », a déclaré, Smaïl Chergui, le Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité.

L'autre point fort de ce 27e sommet de l'UA, est l'annonce du retour du royaume chérifien (le Maroc) au sein de l'Union pour dit-il, reprendre sa place « naturelle ». Le départ du Maroc de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), ancêtre de l'UA, en 1984 avait été causé par la reconnaissance de la RASD. Le Maroc protestait contre l'admission de la République arabe sahraouie démocratique, la RASD, proclamée par le Front Polisario, sur ce qui est considéré à Rabat comme un territoire marocain.

La décision revient désormais à la Commission de l'UA, qui devra voter sur le sujet. Mais la donne a changé et le Maroc estime avoir le droit de reprendre ce que le roi Mohammed VI a appelé « sa place naturelle ».

A la suite de la demande marocaine de réintégrer l'Union africaine, les alliés du royaume ont adressé une motion de soutien au président en exercice de l'UA. Ils demandent en outre la suspension de la RASD (République arabe sahraouie démocratique) des instances de l'organisation panafricaine afin de « contribuer positivement aux efforts de l'ONU pour un dénouement définitif au différend régional au Sahara ».

28 pays ont signé la mention parmi lesquels le Togo, le Ghana, le Congo, le Sénégal, le Bénin ou la Côte d'Ivoire.

De l'élection d'un nouveau



Faure Gnassingbé et Robert Dussey lors du 27e sommet de l'UA à Kigali

président de la commission Ce qui a également marqué ce 27e sommet des chefs d'Etat de l'Union africaine, c'est qu'aucun successeur à la présidente de la Commission, Nkosazana Dlamini-Zuma, n'a été désigné. L'élection est même reportée.

Il faut rappeler que si on en est arrivé là, c'est que pour beaucoup de chefs d'Etat africains, les trois candidats en lice manquaient d'envergure. Dès le 4 juin, lors d'un sommet à Dakar, les pays de la Cédéao avaient demandé par communiqué un report du scrutin. Du coup pendant ce sommet, il y a eu un bras de fer entre les partisans d'un vote et les partisans d'un report.

Ce dimanche 17 juillet, ce bras de fer s'est cristallisé lors d'une réunion des

chefs d'Etat à huis clos, lorsque la présidente de Liberia, Ellen Johnson Sirleaf, a demandé la parole à ce sujet au nom des pays en faveur d'un

report, et qu'Idriss Déby, l'actuel président de l'Union africaine, a refusé de la laisser s'exprimer.

Victoire du camp du report

Cela a provoqué la colère de plusieurs chefs d'Etat qui ont envisagé de quitter le sommet. D'ailleurs, le président ivoirien Alassane Ouattara ne s'est pas rendu dimanche soir au dîner des chefs d'Etat. Ce bras de fer s'est donc de nouveau cristallisé lors du vote, avec au moins quatre tours sans majorité.

Au final, au dernier tour, la dernière candidate, la ministre des Affaires étrangères du Botswana, Pelonomi Venson-Moitoi, a aussi été écartée, avec seulement 23 voix en sa faveur et 28 abstentions. C'est donc une victoire du camp du report du scrutin. Les listes vont être

réouvertes et un nouveau vote aura lieu lors du prochain sommet de l'Union africaine, en janvier 2017, à Addis-Abeba.

« Souverainement, les chefs d'Etat ont décidé d'ouvrir la liste des nouveaux candidats qui vont s'ajouter aux trois existants », a fait savoir, Idriss Déby, président en exercice de l'Union africaine

Par ailleurs, il a été également question à ce sommet de la taxe sur les importations

Ainsi, le principe d'une taxe sur les importations pour financer l'organisation panafricaine et réduire sa dépendance vis-à-vis des pays donateurs a été adoptée.

Cette nouvelle taxe de 0,2% doit s'appliquer à toutes les importations des 54 Etats membres de l'UA, à l'exclusion de certains biens de première nécessité qui restent à déterminer.

Le budget 2016-2017 de l'UA s'élève à 781 millions de dollars, hors opérations de maintien de la paix. Sur cette somme, les Etats membres ne financent que 212 millions, contre 569 millions de dollars par les donateurs étrangers (Union européenne, Etats-Unis, Chine, Banque mondiale), soit près de 73% du budget.

Faure Gnassingbé en marge du sommet

Le président togolais en marge du sommet s'est entretenu avec plusieurs de ses homologues, tels, Denis Sassou Nguessou du Congo Brazzaville, Al Sissi de l'Egypte, Paul Kagame du Rwanda et bien d'autres. Au centre de ces entretiens, la coopération, mais aussi le sommet de l'union africaine sur la sécurité maritime et le développement qu'abritera le Togo en octobre prochain. A ce jour, les préparatifs vont bon train et le soutien de ses pairs de l'Afrique reste indispensable. Un soutien manifesté par tous, étant entendu, le bel exemple dont fait preuve le pays en matière de lutte contre l'insécurité.

Tchaboré

Lu sur le net !

Quand le corps entier est une zone érogène...

Les plaisirs sexuels sont variés et mettent en jeu tous les sens : si le toucher est indispensable, la vue joue son rôle de déclenchement et de réactivation. Les partenaires sont assez proches pour que chacun soit dans la zone odorante du corps de l'autre, celle de son parfum comme celle des odeurs de sa peau, de sa chevelure et de son sexe. Les bouches et les langues peuvent goûter l'autre, la voix, le bruit de la respiration et ses variations accompagnent l'échange et intensifient l'émotion. La moindre partie du corps est concernée pendant le jeu sexuel.

Si la sexualité est faite de plaisirs sensuels qu'offre le corps à partir des organes génitaux, n'oublions pas que tout le corps d'une femme ou d'un homme peut participer à ces plaisirs.

Les zones érogènes primaires

On peut appeler ainsi les organes dont l'excitation est nécessaire et suffisante pour déclencher l'orgasme.

Pour l'homme, la zone érogène primaire se limite au gland et à la verge, la peau recouvrant celle-ci jouant un rôle de frottement sur le gland lors des mouvements de masturbation ou de pénétration. Le gland est excité aussi dans la pénétration par le frottement contre le fond du vagin.

Pour la femme, la zone érogène primaire comporte deux pôles, le clitoris et le vagin : le clitoris s'excite par la caresse ou le frottement, alors que le vagin n'a pratiquement pas de récepteurs du toucher. Mais le vagin est sensible aux engorgements sanguins et aux contractions des muscles de sa paroi, ainsi qu'aux réactions des muscles qui enserrant sa base ou des ligaments qui le maintiennent dans l'abdomen : c'est cet ensemble complexe qui est mis en oeuvre dans l'orgasme obtenu par la pénétration seule (sans caresse clitoridienne).

Les zones érogènes secondaires

Les zones érogènes secondaires sont les régions de la peau ou d'une muqueuse dont l'excitation déclenche l'excitation des zones érogènes primaires, puis participe au plaisir sexuel en intensifiant l'excitation et en l'enrichissant. Malgré leur importance, elles ne sont pas nécessaires à l'obtention de l'orgasme, et, dans certaines occasions d'état intense d'excitation, ou de volonté de jouissance rapide, dans un couple comme dans la solitude, femmes et hommes savent se passer de leurs services, et aller droit au but.

Chez l'homme, la zone érogène secondaire s'étend de la verge à la peau des bourses, à la face interne du haut des cuisses, au périnée et aux environs de l'anus, c'est-à-dire qu'elle reste très liée à la zone primaire. Les mamelons également peuvent avoir une place importante.

Chez la femme, cette zone secondaire comprend toute la peau et les muqueuses qui vont du pubis au début du sillon interfessier, en passant par les grandes et les petites lèvres, l'entrée du vagin, le périnée et l'anus. Elle comprend aussi, loin de la zone primaire, les seins et notamment leur mamelon. Ces zones sont excitables par la caresse ou le frottement.

Les zones érogènes potentielles

Théoriquement, tout le corps peut être caressé de telle façon que naissent des sensations voluptueuses et que les zones primaires réagissent par l'érection ou la mouillure vaginale. Mais tous les adultes ne sont pas égaux devant les possibilités que leur offre leurs corps. Tout dépendra des dons innés et de l'apprentissage. Comme pour les autres domaines de la sensibilité (il y a des gens qui ont naturellement l'oreille musicale), il y a des corps plus doués que d'autres pour la sensibilisation érotique.

Par ailleurs, dès la petite enfance, les contacts physiques des parents, notamment de la mère, éduquent le corps du bébé et de l'enfant en liant les contacts avec une atmosphère particulière : si les contacts sont juste fonctionnels, et l'atmosphère froide, le corps du petit être ne mémoriserait aucun souvenir agréable. ... **(A suivre)**

HISTOIRES DROLES

● Le voleur et le berger

Dans l'obscurité un berger faisant rentrer son troupeau trouve un voleur habillé en boubou tout blanc parmi ses moutons.

Mais le voleur fait semblant d'être un mouton.

Le berger l'ayant remarqué joue le jeu et

lui donne un coup de fouet dans le dos.

Le voleur fait bèèè!!! en avançant.

Le berger lui donne un 2ème coup plus fort sur le dos.

Le voleur cri uhmmbèèèh.

Le 3ème coup était tellement violent que le voleur répond :

- Mon frère je suis le seul mouton ou bien !!!

● Les passagers d'un avion

Alors qu'ils sont à 10 000 mètres d'altitude, les passagers d'un avion constatent qu'un des moteurs est en feu.

Un vent de panique souffle alors dans la cabine.

L'hôtesse tente de les raisonner, mais ne parvient à rien,

d'autant plus qu'un deuxième moteur vient de

s'enflammer sur l'autre aile de l'appareil.

À ce moment, le pilote sort de la cabine de pilotage et se montre aux passagers en souriant.

Il explique à tout le monde que tout va bien se passer, que la situation n'est pas critique et que l'avion est totalement sous contrôle.

Du coup, les passagers se calment et vont se rasseoir.

Après son speech, le pilote extrait plusieurs paquets du cockpit,

et il en tend un à chaque membre de l'équipage.

Un des passagers qui regardait la scène demande :

- Mais... ce sont des parachutes ?!

Et le pilote répond :

- Oui, ce sont des parachutes

- Pourtant vous venez de nous dire que tout va bien et qu'il n'y a rien à craindre ?!

- Tout à fait vrai : on va chercher de l'aide et on revient.

ANIMAUX



Le jaguar

Dans la forêt tropicale, on peut croiser des jaguars, des perroquets, des toucans et même des serpents !

Le jaguar vit en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Il aime grimper dans les arbres pour se reposer ou pour manger tranquillement ses proies.

Le tigre vit dans les forêts d'Asie. C'est le plus grand de tous les félins. Il a une fourrure jaune (parfois blanche ou crème) rayée de noir, et a les yeux bleus.

Le toucan

Les perroquets sont de gros oiseaux qui se nourrissent de fruits et de graines. Leurs plumes peuvent être de différentes couleurs : rouge, jaune, bleu, vert, et même rose !

Le toucan est facile à reconnaître avec son très gros bec. Il se nourrit de fruits, mais aussi d'insectes qu'il attrape avec sa langue.



Le lion

Le lion est surnommé « le roi des animaux ». Avec sa crinière autour de son cou, on le reconnaît facilement.

Il passe la plus grande partie de son temps à dormir, c'est la lionne qui s'occupe des lionceaux et de la chasse.

désormais en ligne
WWW.LEMESSAGER-ACTU.COM

LE PHENOMENE DE CORRUPTION : PARLONS-EN

La corruption qui autrefois était un sujet tabou, est aujourd'hui objet d'une attention particulière. En effet, ce phénomène est au cœur des débats aussi bien au niveau des instances nationales que sur le plan international. Qu'il s'agisse de trafic d'influence, de népotisme, du favoritisme, du clientélisme, de pot-de-vin, de dessous-de-table, de détournement de fonds, d'extorsion, de collusion, d'entraves à la justice... La corruption apparaît comme un fléau planétaire multiforme aux effets dévastateurs sur plusieurs plans, notamment économique, social, administratif, politique.

Pour bien appréhender le phénomène de corruption, il est d'abord important de passer en revue quelques définitions, ensuite recenser ses diverses opportunités/manifestations et ses conséquences.

I- Essai de définitions

Etymologiquement, le concept de corruption vient du verbe corrompre, du latin « *corrumpere* », brisé complètement, détérioré physiquement ou moralement ». La notion de corruption paraît parfois insaisissable à cause de ses multiples facettes. Le caractère multiforme de la corruption se révèle à travers la pluralité de ses définitions.

Le Groupe Multidisciplinaire sur la Corruption (GMC) du Conseil de l'Europe insiste sur la difficulté de cerner avec exactitude les bornes légales du phénomène mais rappelle que sa nature relève de l'abus de pouvoir ou de l'improbité dans la prise de décision. Elle l'a défini comme « *une rétribution illicite ou tout autre comportement à l'égard des personnes investies de responsabilités dans le secteur public ou le secteur privé, qui contrevient aux devoirs qu'elles ont en vertu de leur statut d'agent d'État, d'employé du secteur privé, d'agent indépendant ou d'un autre rapport de cette nature et qui vise à procurer des avantages indus de quelque nature qu'ils soient, pour eux-mêmes ou pour un tiers* ».

Selon Transparency International : « *la corruption résulte du comportement de la part d'agents du secteur public, qu'il s'agisse de politiciens ou de fonctionnaires, qui s'enrichissent, eux ou leurs proches, de façon illicite, à travers l'abus des pouvoirs publics qui leurs sont confiés* ».

La Banque mondiale la définit comme le fait d'*« utiliser sa position de responsable d'un service public à son bénéfice personnel »*

Pour l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO elle est « *une utilisation systématique d'une charge publique pour un avantage privé, qui a un impact significatif sur la disponibilité et la qualité des biens et services éducatifs et, en conséquence, sur l'accès, la qualité ou l'équité de l'éducation* ».

Au Togo, selon l'article 594 de la loi portant nouveau Code Pénal, « *Constitue une corruption des agents publics nationaux, le fait par :*

- *toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public ou tout agent de l'Etat de solliciter ou d'agréer, sans droit, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour lui-même, pour autrui ou une entité afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat;*

- *tout magistrat, juré ou toute autre personne siégeant dans une formation juridictionnelle, tout fonctionnaire au greffe d'une juridiction, tout arbitre ou tout expert nommé soit par une juridiction, soit par les parties ou toute personne chargée par l'autorité judiciaire d'une mission de conciliation ou de médiation, de solliciter ou d'agréer, sans droit, à*

tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour lui-même ou pour autrui ou une entité pour l'accomplissement ou l'abstention d'un acte de sa fonction;

- *toute personne de proposer à tout moment des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour elle-même, pour autrui ou une entité afin d'obtenir d'une des personnes citées aux points 1 et 2 ci-dessus, l'accomplissement ou l'abstention d'un acte de sa fonction, ou de céder aux sollicitations de ces personnes.* »

La notion de corruption semble évoluer avec la société et ne se satisfait pas d'une définition rigoureuse ; cependant, quelques similitudes apparaissent dans toutes les acceptions. Ainsi, de manière générale, nous pouvons définir la corruption comme : l'usage abusif d'un pouvoir reçu par délégation, à des fins privées.

II- Les manifestations/opportunités de la corruption

Nous partons du principe que la corruption n'est pas forcément liée à un intérêt pécuniaire, elle peut revêtir diverses formes. La corruption se manifeste dans plusieurs secteurs d'une nation, nous pouvons citer à titre indicatif :

- *connivence des agents avec les contribuables/usagers dans les fausses déclarations douanières et fiscales (sous-évaluation, sous déclaration, fausses dénomination des marchandises importées, glissement tarifaire, etc.) contre une somme d'argent ;*

- *connivence des agents avec les contribuables dans l'évasion fiscale (dissimulation de la base taxable, surévaluation des charges, minoration du chiffre d'affaires, etc.) contre une somme d'argent ;*

- *raquettes ou extorques par des douaniers des déclarants/transitaires de sommes d'argent à chaque point de passage alors qu'ils ont payé les droits et taxes en bonne due forme ;*

- *trafic d'influence (les élites utilisent leur position pour obtenir des privilèges, passent outre le droit, les procédures ou refusent de se soumettre aux obligations légales ou réglementaires) ;*

- *harcèlement ouvert ou insidieux des usagers/contribuables ;*

- *favoritisme, copinage, clientélisme, népotisme (des traitements de faveur accordés aux amis, parents et relations) ;*

- *détournement des recettes fiscales encaissées ;*

- *cartes de reçus parallèles ;*

- *falsification des documents ;*

- *Favoritisme dans le processus de recrutement des agents ;*

- *Manipulation du processus de passation des Marchés publics ;*

- *infiltration non autorisée du système Informatique.*

III-Conséquences de la corruption

Selon la déclaration d'ARUSHA (révisée), les effets négatifs de la corruption se présentent comme suit:

- *diminution de la sécurité nationale et de protection de la communauté,*

- *fraude fiscale et déperdition de recettes,*

- *déclin des investissements étrangers,*

- *surcroît des dépenses dont le coût est à la charge de la communauté,*

- *persistance d'obstacles aux échanges internationaux et à la croissance économique,*

- *moins de confiance des usagers envers les institutions publiques,*

- *diminution du niveau de confiance et de coopération entre les administrations et les autres organismes publics,*

- *amoindrissement du niveau de respect volontaire des lois et règlements,*

- *affaiblissement de l'esprit du corps et du moral du personnel.*

Le phénomène de corruption apparaît ainsi donc comme une gangrène qui ronge la société toute entière. Ses conséquences sont multiples et l'on ne saurait les énumérer de manière exhaustive.

Sur le plan économique :

La corruption favorise l'évasion des recettes fiscales et douanières et une mauvaise allocation des ressources nationales et internationales ; favorise la fuite des capitaux ; augmente les coûts administratifs en accroissant les coûts informels dans les coûts de transactions ; pousse à négliger un travail de qualité, par la recherche incessante de pots-de-vin ; introduit et protège des monopoles inefficaces entravant la libre concurrence ; elle décourage les investissements étrangers.

Sur le plan social :

Elle accentue l'instabilité et la destruction des systèmes de légitimation et d'intégration nationale ; réduit le sens moral, civique et développe l'incivisme ; précarise davantage la situation des personnes les plus vulnérables.

Sur le plan institutionnel :

Elle érode la mission de contrôle de l'action gouvernementale par le parlement et provoque l'instabilité des institutions ; elle développe le clientélisme et les systèmes de faveurs en permettant l'achat direct ou indirect des votes ; discrédite les partis politiques et renforce le développement des mouvements populistes ; est une des premières causes des violations des droits de l'homme et accentue l'impunité ; développe le blanchiment ; développe le trafic de drogue ; développe le terrorisme ; accroît la criminalité.

Au niveau de l'administration publique :

Elle réduit l'efficacité de l'administration publique et partant, de l'action gouvernementale ; freine l'application des mesures de bonne gouvernance des institutions nationales ; augmente les coûts des services publics les rendant inaccessibles aux plus vulnérables ; est source de tracasseries administratives et favorise les pénuries pour créer de nouvelles opportunités illicites.

L'Office Togolais des Recettes, conscient du danger que représente la corruption pour la collecte des recettes au profit de l'Etat, a fait de la lutte contre la corruption, son fer de lance et notre leitmotiv est « *Tolérance zéro à la corruption* ». Il exhorte et encourage ainsi le public à dénoncer la corruption à travers le numéro vert 8280 ;

l'adresse mail anticorruption@otr.tg, ou directement à nos bureaux sis au 41, rue des impôts - BP 20823 - Tél : 22 53 14 00.

Dans notre prochain numéro, nous vous présenterons : les instruments mis en place par l'Office Togolais des Recettes pour combattre la corruption en son sein.

Mouhamed Nour-Dine ASSINDOH,

Directeur Anti-Corruption, p.i.

Contact : Tel : +228 91 74 14 55

E-mail : anticorruption@otr.tg

M. Wona Germain, promoteur de la radio Pyramide Fm
« JE VEUX VENDRE L'IMAGE DE MON PAYS À L'EXTÉRIEUR ... JE VEUX APPORTER UN PLUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOGO »

Il y a deux semaines, plus précisément, le vendredi 1er juillet 2016, s'inaugurait une nouvelle station radio. "PYRAMIDE FM", c'est son nom, qui émet sur la 105.5 fm et qui vient s'ajouter à plusieurs autres chaînes de la place.

En effet, la construction de "PYRAMIDE FM" a été l'aboutissement d'une idée émise bien avant l'année 2005. Monsieur Germain WONA, promoteur de ladite radio, a dû patienter plusieurs années plus tard, pour voir son rêve devenir une réalité, ceci, grâce à un appel d'offre qu'il a remporté.

Aujourd'hui, il se réjouit que son projet ait abouti, mais pour lui, ce n'est pas encore la fin, puisqu'il compte aller plus loin.



Wona Germain

« J'envisage un groupe de médias, après la station radio, nos ambitions sont sur une chaîne de télévision et un magazine, nous y travaillons pour ça », nous a-t-il confié.

Il s'agit pour lui, d'apporter un plus à la construction de

son pays.

« Il y a des jeunes qui ont appris le métier et qui ne trouvent pas encore à faire à ce jour. Mon objectif, c'est d'aider ces jeunes à promouvoir et à développer leur talent. Je veux également à travers mon

projet, faire du social. Ainsi, j'aurai servi à quelque chose dans mon pays, surtout en ce qui concerne son développement », a expliqué le promoteur de "PYRAMIDE FM", qui ambitionne à moyen et à long terme, tisser des partenariats dans tous les coins du monde, pour que l'extérieur connaisse le Togo.

« Je veux vendre l'image de mon pays à l'extérieur, ..., je veux apporter un plus pour le développement du Togo, mon cher pays », a-t-il indiqué, car « le Togo a beaucoup d'atouts, mais que parfois l'extérieur ignore, et il faut de ces projets pour soutenir le combat que ne cesse de mener le gouvernement afin d'attirer les investisseurs dans le pays ».

Lors de l'inauguration, plusieurs autorités administratives, politiques et traditionnelles ont fait le déplacement. Germain Wona dit témoigner sa reconnaissance à toutes ces autorités et à celles qui pour des raisons diverses, n'ont pu assister à la cérémonie d'inauguration.

« La mobilisation que j'ai vu le jour de l'inauguration me va droit au cœur et témoigne à quel point nos autorités gouvernementales sont attachées à la liberté d'expression dans notre pays. Qu'elles en soient remercié », conclu-t-il.

En attendant ce rêve, "PYRAMIDE FM" est suivi aussi sur le site web, www.radiopyramide.com

Source : www.lemessenger-actu.com



COMMUNIQUÉ



Suite au renforcement de la production d'eau à Lomé et dans le souci de favoriser un meilleur accès à ses services, la TdE offre la possibilité à tous les nouveaux demandeurs de branchement à Lomé **d'étaler le règlement du coût de branchement sur une période de six (6) mois pour compter du 1er juillet 2016.**

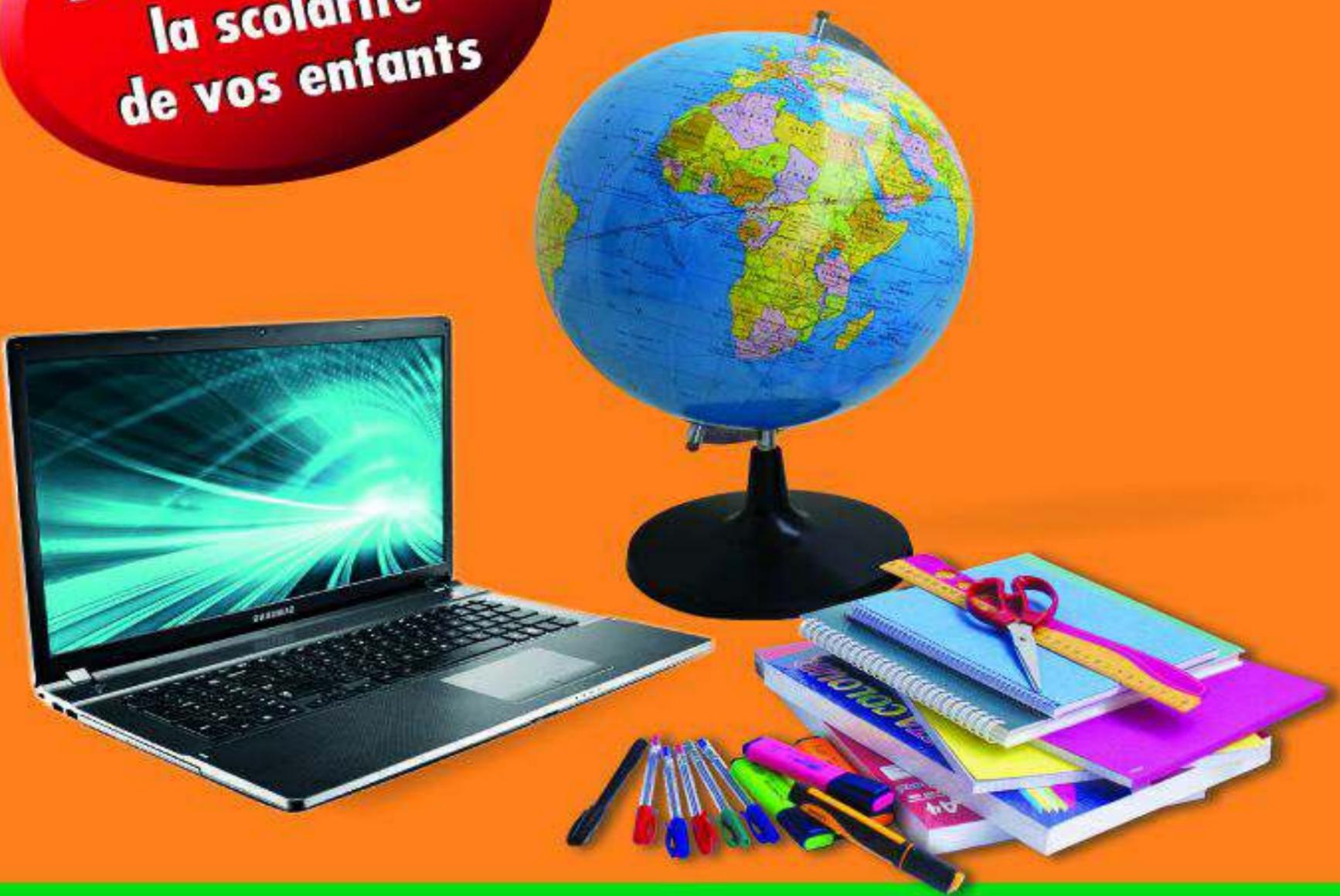
Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de la Direction Commerciale de la TdE sise à Tokoin-Château pour y remplir les formalités.

La Direction Générale de la TdE.

TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants

BOA accompagne
la scolarité
de vos enfants



En partenariat avec
la FONDATION BOA



BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

